Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 8

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le 27 février écoulé, le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation était réuni dans la salle de lecture du Cercle catholique de Fribourg, sous la présidence de M. Firmin Barbey, inspecteur.

Etaient présents :

MM. Oberson, préfet, Perriard, Bonfils, Jules Barbey, inspecteurs scolaires ; Bondallaz, Dessarzin, Dessibourg et Guillaume, instituteurs.

Figuraient à l'ordre du jour les tractanda suivants :

1° Protocole.

2° Etat des comptes de la Société.

3° Suite éventuelle à donner à la discussion intervenue à Guin.

4° Organisation de notre Société. Moyens de lui fournir plus de vitalité.

5° Propositions éventuelles.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant reçu son approbation, le Comité a discuté les comptes de la Société qui bouclent par un déficit. Des mesures exceptionnelles devront être prises en vue d'arriver à équilibrer le budget.

L'enseignement de certaines branches spéciales est encore donné, dans notre canton, sans méthode précise. Pour porter remède à la situation, le Comité a émis le vœu de voir établir des cours réguliers où l'on ferait appel à des professionnels dans l'intention de développer l'enseignement du dessin, du chant, de la gymnastique, voire même des sciences naturelles. Une démarche sera faite dans ce sens auprès de la Direction de l'Instruction publique. Le comité préconise aussi l'organisation de conférences à faire donner, d'entente avec les inspecteurs scolaires, dans les

réunions d'arrondissements, par des personnes compétentes, sur des sujets d'actualité pédagogique, littéraire, scientifique ou même artistique. Il faudrait que l'autorité supérieure voulût bien les favoriser par de modestes subsides.

La carte du canton de Fribourg, en usage dans nos écoles primaires, ne répond pas au désir du corps enseignant. Une nouvelle édition s'impose. Cette question sera rappelée au bienveillant souvenir de la Direction.

Très souvent, à la campagne, les autorités communales apportent à leurs locaux scolaires des réparations, des modifications sans goût, faisant fi du confort et des préceptes hygiéniques les plus élémentaires. Des exemples typiques confirment cette assertion. Il y aurait lieu d'exiger toujours, au préalable, l'approbation du plan avant l'exécution des travaux.

Le *Bulletin pédagogique* étant l'organe de la Société fribourgeoise d'éducation, le Comité a émis le vœu de voir établir, à l'avenir, un secrétariat et une caisse uniques pour la rédaction de notre revue et le bureau du Comité.

Nous constatons avec plaisir que notre revue pédagogique devient de plus en plus intéressante. Elle mérite, à juste titre, notre estime et nos encouragements. En suscitant des controverses sur des questions d'enseignement, en donnant à ses lecteurs les renseignements les plus précis et les plus complets sur la méthodologie nouvelle et le mouvement pédagogique à l'étranger, elle rend des services signalés à la cause de l'éducation et de l'instruction populaires. L'idée de la voir se développer est à étudier tout comme celle d'arriver à une revision des statuts de notre Société. Ces deux questions feront l'objet d'un rapport spécial.

Fribourg, le 22 mars 1913.

Le secrétaire,
O. Ducry, *inst.*